

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU LUNDI 7 FEVRIER 2022

Le lundi 7 février 2022 à 19 heures 30, le Conseil Municipal d'Entremont Le Vieux, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Madame le Maire, Madame Anne LENFANT

<u>Etaient présents</u>: Mesdames Lenfant Anne, Rey Suzy, Burlet Brigitte, Boistard Sylvie, Breyton Stéphanie, Curiallet Laura, Martinet Céline – Messieurs Besson Patrick, Besson Jean-Luc, Besson Hervé, Charquet Pierre, Guyotot Patrick, Le Thérizien Serge, Pelhâte Olivier

Absents excusés ayant donnés procurations :

Monsieur Claude Chêne a donné pouvoir à Monsieur Le Thérizien Serge

Suzy Rey est élue secrétaire.

<u>Délibération 06-2022</u>: Programme dans 1000 communes : la forêt fait l'école :

Vote pour : 14 + 1

Madame le Maire présente le programme « dans 1000 communes la forêt fait école » porté par l'association des communes forestières (COFOR) à laquelle la commune adhère.

Face aux effets du changement climatique, les acteurs forestiers peuvent agir pour l'avenir. Les décisions à prendre aujourd'hui garantiront l'adaptation des forêts de demain. Ces décisions prennent place dans un cadre d'échange continu avec la société civile, de partage des enjeux d'une gestion durable et multifonctionnelle avec le grand public. En créant des forêts pédagogiques, la Fédération des Communes forestières implique les enfants, citoyens de demain, à ces décisions, afin qu'ils s'investissent dès leur plus jeune âge pour l'avenir des forêts.

Dans une forêt pédagogique, les enfants sont acteurs de la forêt. Accompagnés par les Communes forestières, ils travaillent avec leurs enseignants ou encadrants, pour acquérir des connaissances pratiques et théoriques sur la forêt. Leurs choix ont des résultats concrets sur la gestion de cet espace. Après avoir choisi une parcelle, les enfants visitent « leur forêt » pour l'observer et la découvrir, rencontrer des usagers et des acteurs de la forêt (professionnels de la filière forêt-bois, associations, chasseurs...), mieux comprendre les enjeux forestiers dans leur territoire. Afin d'appréhender le temps long de la gestion forestière, la parcelle est ensuite transmise à un nouveau groupe d'enfants qui poursuit le travail engagé

Les objectifs et les valeurs de ce programme sont :

- découverte de la forêt dans toutes ses fonctions : observer une parcelle, découvrir les métiers de la forêt et du bois et les usages de la forêt pour comprendre les principes d'une gestion durable.
- implication concrète et autonome des enfants dans la gestion forestière : proposer des décisions de gestion pour leur parcelle, les présenter au conseil municipal.
- projet local: découvrir la forêt de sa commune, comprendre le rôle des élus, se familiariser avec des métiers et des usages, acquérir une culture forestière.



MAIRIE 73670 ENTREMONT-LE-VIEUX mairie@entremont-le-vieux.com

> transmission de la forêt pédagogique : à l'image de la gestion forestière sur le long terme, les parcelles seront transmises à d'autres enfants

Mme le Maire expose qu'à la suite de discussion avec l'équipe enseignante et l'ONF toutes les parties sont motivées pour s'inscrire dans ce programme.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- encourage l'équipe enseignante à s'inscrire dans le programme « dans 1000 communes la forêt fait école » porté par les COFOR ;ce programme ;
- décide, en accord avec l'équipe enseignante, de candidater à ce programme ;
- nomme Jean-Luc BESSON, conseiller municipal, référent communal du programme ;
- sollicite l'ONF pour l'accompagnement nécessaire et la désignation de la parcelle attribuée aux enfants de l'école ;
- sollicite COFOR pour l'accompagnement de la commune et de l'école dans ce programme;
- autorise Mme le Maire, ou son représentant, à signer tout document nécessaire.

Délibération 07-2022 : Avenant n°1 :

Vote pour : 14 + 1

Madame le Maire rappelle aux membres du conseil municipal que des évolutions sont apparues en cours d'étude de maîtrise d'œuvre relative à « l'extension et requalification du musée de l'ours des cavernes », modifiant ainsi la complexité et le montant prévisionnel des travaux. Le marché signé avec Architecture énergie, prévoyait une réévaluation du montant de la maîtrise d'œuvre en fonction du temps complémentaires passé à cette étude.

Madame le Maire rappelle le montant des travaux :

- Montant prévisionnel des travaux initialement prévus : 330 000 euros HT,
- Frais d'honoraires appliqués : 13.50%
- soit 44 550.00€ HT

Madame le Maire présente l'avenant n°1:

- réévaluation du montant prévisionnel des travaux : 434 435.00€ HT
- Nombre d'heure complémentaires nécessaires pour finaliser le projet : 176 heures au taux horaire de 80€ HT /h
- soit un nouveau montant concernant la mission de maitrise d'œuvre s'élevant à 58 630.00€ HT

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal approuve, l'avenant n°1 d'ARCHITECTURE ENERGIE et autorise Madame le Maire à signer les documents correspondants.

<u>Délibération 08-2022</u>: Approbation des tarifs du musée de l'ours des cavernes :

Vote pour : 14 + 1

Madame Le Maire soumet à l'examen du Conseil Municipal le prix des articles du musée de l'ours des cavernes : modification de tarifs existants et création de nouveaux tarifs, comme indiqué en annexe.



MAIRIE 73670 ENTREMONT-LE-VIEUX mairie@entremont-le-vieux.com

Le conseil municipal après avoir pris connaissance de ces tarifs et après en avoir délibéré, décide :

- d'approuver les nouveaux tarifs du Musée de l'Ours des Cavernes

<u>Délibération 09-2022</u>: Engagement pour la mise en œuvre d'un conseil intercommunal jeune porté par l'AADEC:

Vote pour : 14 + 1

Considérant l'intérêt de mobiliser la jeunesse comme acteur de la vie politique et citoyenne, Madame le Maire :

- expose que l'AADEC a mis en place un comité de pilotage (COPIL) pour réfléchir à la constitution d'un conseil municipal de jeunes à l'échelle de la vallée (Corbel, Entremont-le Vieux, Saint Pierre d'Entremont Isère et Saint Pierre d'Entremont Savoie);
- précise que la commune est représentée dans ce COPIL;
- souligne l'intérêt qu'il y a à intéresser dès le jeune âge les habitants à la vie citoyenne ;
- indique que ce conseil intercommunal jeunes (CIJ) réunira des jeunes de 11 à 17 ans, qu'il a une portée politique et pédagogique, et que ses objectifs sont les suivants :
 - sensibilisation et éducation à la citoyenneté, à la démocratie et à la vie politique ;
 - initiation au débat argumenté avec un rôle et une prise de responsabilités dans la vie locale. ;
 - co-construction d'une politique jeunesse : expression de leurs besoins, écoute intergénérationnelle, travail en cohésion autour de projets.
- qu'il comprendra 20 sièges maximum répartis proportionnellement au nombre d'habitants des communes soit 6 sièges pour la commune d'Entremont le Vieux.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- affirme sa volonté d'engager la commune dans la constitution du conseil intercommunal jeunes porté par l'AADEC et concernant les communes de Corbel, Entremont le Vieux, Saint Pierre d'Entremont Isère et de Saint Pierre d'Entremont Savoie;
- approuve la charte du conseil intercommunal jeunes ;
- s'engage à respecter cette charte et acte son implication morale, humaine et financière. Il veille à son bon fonctionnement.
- Autorise Madame le Maire, ou son représentant, à signer la charte du CIJ



MAIRIE 73670 ENTREMONT-LE-VIEUX mairie@entremont-le-vieux.com

<u>Délibération 10-2022</u>: Approbation maîtrise d'œuvre assainissement Les Brancaz et STEP du Granier:

Vote pour : 14 + 1

Annule et remplace la délibération 12/2021

Madame Le Maire informe les membres du conseil municipal d'une proposition de mission de maîtrise d'œuvre pour les travaux d'assainissement vers la STEP du Granier. Cette mission est proposée par Profils Etudes et comprend :

- AVP PRO: Avant-projet et projet
- SUB : Elaboration du dossier de subvention
- ACT : Assistance aux contrats de travaux
- VISA : Visa des études d'exécution
- DET : Direction de l'exécution des travaux
- AOR : Assistance aux opérations de réception

Le devis s'élève à 18 600.00€ HT soit 22 320.00€ TTC (soit 6% de l'enveloppe prévisionnelle de travaux). Le règlement s'effectuera au fur et à mesure de l'avance du chantier.

Après délibération, le conseil municipal :

- approuve la mission de maîtrise d'œuvre par le bureau d'études Profils Etudes d'un montant de 18 600.00€ HT soit 22 320.00€ TTC
- autorise Madame Le Maire ou son représentant à signer les documents correspondants

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits Certifié conforme au registre des délibérations

> Le Maire, Anne LENFANT